



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : FONDATION AJD MAURICE GOUNON
Subvention 2025

N°2024_166

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

La Ville de Brignais s'inscrit dans un partenariat avec la Fondation AJD-Maurice Gounon et le Département du Rhône, dans le cadre de la prévention spécialisée. Les missions de ce service sont de promouvoir des actions spécifiques en direction des jeunes de 12 à 25 ans fragilisés pour les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté.

Ce partenariat permet de façon concrète de prévenir et de lutter contre la violence, l'exclusion, la marginalisation et la délinquance.

Une subvention d'un montant de 11 000 € a été versée en 2024 au service de prévention spécialisée en fonction du temps réalisé par des jeunes brignairots sur des actions de territoire définies dans la convention annuelle signée entre la Ville de Brignais et la Fondation AJD-Maurice Gounon. Cette subvention est exclusivement attribuée aux salaires et aux projets des jeunes, aucun financement de fonctionnement n'est alloué au service de prévention spécialisée.

L'implication des jeunes étant appréciée et soulignée par nos services, ils sont sollicités pour de nombreuses missions et événements, notamment le forum pour l'emploi, la semaine de l'environnement, les fêtes aux Pérouses et à la Compassion, la fête de la Musique, la semaine bleue, les élections, etc...dont certaines pourraient être reconduites au titre de l'année 2025.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER la subvention de la commune telle que proposée par la commission « solidarité et vie scolaire » :
 - Fondation AJD Maurice GOUNON, service de prévention spécialisée : 11 000 €
- DIRE que le montant de la subvention 2025 allouée, sera minoré au prorata du temps éventuellement non effectué, en appui de l'état récapitulatif et du bilan qualitatif transmis en fin d'année par la Fondation AJD
- PRÉCISER qu'une convention entre la Ville et l'association sera signée pour l'année 2025, sous réserve de la présence de l'association sur le territoire communal
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

